

► Informations générales

Cours

Sigle et section PSY1095 H

Titre long Développement de l'enfant

Nombre de crédits 3

Trimestre et année Hiver 2026

Horaire Mercredi 12h30 à 15h30

Mode de formation En présentiel ; svp voir votre centre étudiant pour le lieu

Site StudiUM PSY1095-H-H26 - Développement de l'enfant

Description courte et préalables disponibles ici : <https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/>

Enseignant(e)

Nom et titre Mireille Joussemet, Ph.D.
Professeure titulaire

Coordonnées m.joussemet@umontreal.ca (lundi au vendredi, de 9h à 17h, délais 2 jours)

Disponibilités Mercredi (fin pm)

Auxiliaire d'enseignement

Nom Amélie Gagné

Coordonnées amelie.gagne.4@umontreal.ca (lundi au vendredi, de 9h à 17h, délais 1 jour)

Disponibilités Sur rendez-vous

Apprentissages visés

Objectifs généraux

Ce cours vise à familiariser les étudiant-es avec la psychologie du développement.

Objectifs d'apprentissage

L'objectif principal est d'acquérir des connaissances sur la constance et les changements impliqués au cours du développement des enfants, de même que les processus qui les sous-tendent. Un second objectif important est de comprendre comment les facteurs biologiques et environnementaux interagissent pour influencer le développement. Enfin, les étudiant-es se familiariseront avec les théories en développement, avec la recherche dans le domaine de même qu'avec l'application des connaissances sur le terrain.

Compétences développées

Au terme du cours, l'étudiant-e sera capable: 1) de décrire les principaux changements physiques, cognitifs et socio-affectifs chez les enfants, de la conception à la fin de l'âge scolaire, 2) de bien saisir que plusieurs facteurs (biologiques et environnementaux) influencent, ensemble, le développement de l'enfant et s'influencent entre eux, 3) de connaître les principales théories du développement ainsi que leurs limites, 4) de comprendre comment les stratégies de recherche permettent d'en savoir davantage sur le développement humain et ses déterminants, puis 5) de présenter une analyse personnelle de ce que peuvent représenter des facteurs favorisant le développement d'un enfant.

Méthodes pédagogiques utilisées

Les méthodes pédagogiques auxquelles on aura recours pour l'atteinte des objectifs sont l'exposé magistral, la lecture du manuel, les mini-tests formatifs en classe, de courts exercices de réflexion en classe et la rédaction de textes (courts, mais intégratifs).

► **Calendrier**

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travaux
Présentation 2025-01-07	Présentation du cours		
Cours 1 2025-01-14	Histoire, théories et stratégies de recherche	Journal de bord du cours 1 possible: 20 janv.	Lecture chapitre 1
Cours 2 2025-01-21	Les bases biologiques et environnementales	Journal de bord du cours 2 possible: 27 janv.	Lecture chapitre 2
Cours 3 2025-01-28	Développement prénatal	Journal de bord du cours 3 possible: 03 fév.	Lecture chapitre 3
Cours 4 2025-02-04	La naissance et le nouveau-né	Journal de bord du cours 4 possible: 10 fév.	Lecture chapitre 4
Cours 5 2025-02-11	Le développement physique au cours de la petite enfance	Journal de bord du cours 5 possible: 17 fév.	Lecture chapitre 5
Cours 6 2025-02-18	Le développement cognitif au cours de la petite enfance	Journal de bord du cours 6 possible: 24 fév.	Lecture chapitre 6
2025-02-25 2025-03-04	<i>Pas de cours</i>	Examen intratrimestriel (35%) <i>Semaine d'activités libres</i>	
Cours 7 2025-03-11	Le développement socio-affectif au cours de la petite enfance	Journal de bord du cours 7 possible: 17 mars	Lecture chapitre 7
Cours 8 2025-03-18	Le développement cognitif au cours de la période préscolaire	Journal de bord du cours 8 possible : 24 mars	Lecture chapitre 9

Plan de cours

Cours 9 2025-03-25	Le développement socio-affectif au cours de la période préscolaire	Journal de bord du cours 9 possible: 31 mars	Lecture chapitre 10
Cours 10 2025-04-01	Le développement cognitif au cours de la période scolaire	Journal de bord du cours 10 possible: 7 avril	Lecture chapitre 12
Cours 11 2025-04-08	Le développement socio-affectif au cours de la période scolaire	Journal de bord du cours 11 possible: 14 avril	Lecture chapitre 13
2025-04-15		Remise du texte intégratif	
2025-04-22		Examen final récapitulatif (45%)	

► Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation	Date de remise	Pondération
<p>Remise de travail en ligne sur StudiUM (Taper directement)</p> <p>Journaux de bord</p>	<p>À 8 reprises au cours du trimestre (jusqu'au 14 avril), l'étudiant-e est invité-e à rédiger une courte réflexion d'un paragraphe (200 à 250 mots). Étant donné qu'il y a 11 cours magistraux, l'étudiant-e peut choisir les semaines où il-elle remet un journal de bord (maximum de 8 journaux). De la rétroaction sera envoyée à 1 ou 2 reprises au cours du trimestre.</p> <p>L'objectif est de décrire un apprentissage ayant été fait au cours de la semaine, en racontant un élément de contenu du cours/chapitre qui a changé votre façon de voir le développement humain. Le fait « saillant » dont il sera question doit avoir été vu lors du tout dernier cours (de cette semaine-là).</p> <p><u>Critères de correction:</u></p> <p>(a) Intégration personnelle (b) du cours précédent (c) d'une connaissance que l'étudiant-e s'est bien appropriée.</p>	<p>La veille du cours suivant, 17h</p>	<p>1 pt/journal</p> <p>Évaluation dichotomique basée sur les critères de correction :</p> <p>1 : tous critères atteints</p> <p>0.5 : un critère manquant</p> <p>0 : plus d'un critère manquant</p> <p>Max. de 8 pts en tout</p>
<p>Remise de travail en ligne sur StudiUM (Téléverser un document Word)</p> <p>Texte intégratif (voir le document pour toutes les consignes)</p>	<p>Un texte d'une page (450 à 550 mots) décrira des facteurs de protection/promotion dans votre histoire développementale, organisés selon les périodes et domaines du développement. Ces facteurs seront liés à divers aspects de votre développement, le tout soutenu par des connaissances issues du cours.</p> <p><u>Critères de correction:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduction \1 - Variables indépendantes et leurs manifestations \3 - Liens avec variables dépendantes et autres facteurs \4 - Organisation \1 - Clarté \1 - Réflexivité \1 - Conclusion \1 	<p>15 avril, 17h</p>	<p>12 pts</p> <p>Évaluation dimensionnelle basée sur les critères de correction</p>

Examen en classe Intra	L'ensemble de la matière couverte en classe et dans les lectures sera évaluée, à l'aide de 12 questions par cours (sauf les cours 3 et 4, ayant 6 questions chacun); total de 60 questions.	2025-02-25	35 pts
-------------------------------	---	------------	---------------

Examen en classe Final	L'ensemble de la matière couverte en classe et dans les lectures sera évaluée, à l'aide d'environ 12 questions par nouveau cours (depuis l'intra), et 2 questions par ancien cours. Cet examen final est donc récapitulatif pour 10 des 70 questions.	2025-04-22	45 pts
-------------------------------	---	------------	---------------

Consignes et règles pour les évaluations

Dépôt des travaux	Sur StudiUM
Matériel autorisé aux examens	Aucun

► Ressources

Ressources bibliographiques (ou autres) obligatoires

Documents	Berk, L. E. (2022) <i>Infants and Children: Prenatal through Middle Childhood</i> , 9th edition. USA: Sage.
Ouvrages en réserve à la bibliothèque	Berk, L. E. (2022) <i>Infants and Children: Prenatal through Middle Childhood</i> , 9th edition. USA: Sage.
Équipement (matériel)	Aucun

Ressources complémentaires

Documents	-
Sites Internet	-
Guides	-
Autres	-

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, et d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie> . Vous trouverez aussi un modèle de la **page de présentation officielle d'un travail** au Département de psychologie.

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) jours suivant l'absence** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation dans Synchro (Centre étudiant). La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé valable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Retard pour la remise des travaux

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande **à l'intérieur des cinq (5) jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne une note de zéro (0)** pour le travail si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue

Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

Plan de cours

Seuil de réussite exigé dans un cours

Cours avec barème littéral : Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)
Cours avec barème succès ou échec (S/E) : À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-01-22**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-03-13**

Évaluation de l'enseignement

Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Mesures

d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH (ainsi que les examens différés) qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE.

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entraînera automatiquement le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Plan de cours

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante

<https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français

<https://français.umontreal.ca/soutiller-en-français/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide)

<https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM

<https://bib.umontreal.ca/services>

(suite – page suivante)

Plan de cours

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.

Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

À titre de rappel, le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

Code de vie du Département de psychologie et Respect de la personne

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

Plan de cours

Politique universitaire

Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme

Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe. **Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.**

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE CONCERNANT LE BARÈME SUCCÈS OU ÉCHEC (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE STANDARDISATION DES NOTES AU PREMIER CYCLE

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65.0% et 79.0%** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 65.0% ou supérieure à 79.0% dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 65,0% ou ne dépasse pas 79,0%.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation voient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La politique ne s'applique pas aux cours de service (offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX). Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminement honor (baccalauréats en psychologie et en neuroscience cognitive)
 - PSY40001/PSY40002
 - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Stages d'initiation à la psychologie 1 et 2 (PSY3298 et PSY3299)
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)